

Les négociations protocolaires relancées ?

Le Directeur Général a convoqué les Organisations Syndicales le 3 juin 2010 pour tenter de relancer les discussions protocolaires.

Une prochaine réunion est prévue le 14 juin 2010 et un premier projet de texte nous sera envoyé entre temps.

LE POINT SUR LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES

Le Directeur général a commencé par rappeler le contexte économique difficile, le niveau de reprise du trafic des premiers mois de l'année inférieur à ce qui est nécessaire pour atteindre une croissance et les conséquences du nuage de cendre (la DGAC a perdu 20 M €).

Contexte (budget et primes)

Le Directeur Général a précisé qu'il sortait d'une audition de la commission des finances de l'Assemblée nationale avec le Secrétaire d'Etat où des réponses claires et rapides leur ont encore été réclamées sur les observations de la cour des comptes largement relayées par les médias. A cet égard, il a rappelé que le contrôle des présences et du temps sur la position sont non négociables.

Il nous a également informés d'un durcissement concernant les textes fixant le montant des primes qui ont été explicitement déclarés illégaux et doivent être très rapidement remis dans la légalité (une réquisition Ministérielle de l'Agent Comptable a été nécessaire pour permettre le versement de la paye de juin).

Le rapport intermédiaire de G. Savary

Parallèlement, il nous a transmis un rapport intermédiaire de Gilles SAVARY. Il pense que la solution finale sur la forme du FABEC ne pourra pas être tranchée rapidement car il faut également négocier avec nos partenaires.

Contexte européen

A ce sujet, il semble qu'il y ait deux tendances : La position française soutenue d'ores et déjà par la Belgique, la Suisse, la Hollande et le Luxembourg d'un côté et la position de l'Allemagne qui a fait une contre-proposition basée sur la création d'une holding (droit privé) possédant des pouvoirs financiers (les commandes en somme) et qui s'articule avec les prestataires nationaux maintenus.

Encore une preuve du danger de l'immobilisme : Il est, en effet, évident que le positionnement de la France a conduit les autres pays européens à se positionner sur notre proposition, mais surtout, a obligé les Allemands, qui avaient une idée différente de la nôtre, à « sortir du bois ».

Tous les Etats sont d'accord pour parler de la structure du FABEC et un GT, dont le mandat devrait être établi vers la mi juillet, va être créé : l'idée est de stabiliser le projet de Traité en l'état car les négociations internationales sont lourdes, puis de travailler sur deux textes (un premier traité entre états (l'actuel) qui aborderait la question de la surveillance du FABEC associé à une déclaration d'intention au niveau des ministres (comme au sommet européen de Bordeaux), puis un second traité à l'horizon 2012 sur la fonction de prestataire).

Dans ce contexte, il a confirmé être toujours mandaté pour négocier un protocole à la DGAC mais que « des boulets » n'étaient pas passés loin et que même si la DGAC ne s'en était pas sortie trop mal, il ne fallait pas tenter le diable. Il a précisé que son mandat ne pourra pas durer très longtemps et estimé qu'il faudrait conclure un accord avant la prochaine discussion de la loi de finances qui se tiendra à l'automne.

Il propose donc de tenir des réunions concrètes sur un projet de texte protocolaire après le travail produit par les GT qui a été riche.

LA REACTION DES ORGANISATIONS SYNDICALES

L'intersyndicale

En réponse à cette présentation, l'intersyndicale a fait une déclaration stupéfiante mais pas surprenante : elle ne souhaite pas parler protocole tant que la question du FABEC n'est pas réglée mais également tant que la question du suivi des heures de présence et de contrôle des contrôleurs n'est pas résolue.

Rappelons que tous ces changements (contrôle des présences, suppression des clairances, etc.) constituent

la réponse du gouvernement aux grèves lancées par l'intersyndicale en pleine crise économique et des Transports...

... et il est quand même étonnant que cette question que l'intersyndicale a demandée d'exclure des négociations protocolaires dans un premier temps soit devenue, à présent, un préalable à toute négociation protocolaire et le point central (?!?!).

S'il n'y a pas de surprise dans cette attitude de la part du premier syndicat corporatiste de la DGAC (la CGT), on peut néanmoins encore s'étonner que le SNNA FO, qui tire sa représentativité des TSEEAC, ait la même position, de même que les syndicats d'administratifs et d'ouvriers ou même de cadres !!!!

En effet, qui peut croire que ces mêmes syndicats bloqueraient un processus protocolaire pour des problèmes d'administratifs, d'ouvriers et même de TSEEAC ??? Pourtant, c'est bien avec leurs voix qu'ils agissent ainsi.

Certains peuvent penser que l'analyse de la situation faite par le Directeur Général est un coup de bluff, mais qui prendra la responsabilité de ce risque ? Et, si ce n'est pas du bluff, qui en paiera les conséquences ? Pas les représentants de ces syndicats qui sont tous à la DSNA (donc dans le FABEC) et dans leur immense majorité, ICNA ou IESSA ...

Lors de cette réunion, on a beaucoup entendu les OS de l'intersyndicale se plaindre d'une certaine précipitation. On notera pourtant qu'on discute depuis près de 9 mois !!

Tous les syndicats sauf la CFTC, le SNCTA et l'UTCAC et, dans une moindre mesure, l'UNSA IESSA qui a compris l'enjeu de cette période (ils veulent bien discuter de certains points mais remettre à plus tard les discussions sur le FABEC), ont souhaité jouer la montre. Il est clair qu'ils veulent mettre en balance la politique protocolaire et leur position sur le FABEC.

Mais qui serait pénalisé par un échec de cette stratégie ? Encore une fois les mêmes : les administratifs et techniciens et d'une manière générale, les personnels hors de la DSNA .

L'UTCAC

Sans pouvoir analyser complètement des documents remis en séance, l'UTCAC a tout de même exprimé quelques remarques (mais non exhaustives).

Concernant le plan du protocole, la partie DSNA nous a semblé correcte, même s'il manque des sujets importants. Nous avons en revanche demandé que la DSAC ait un chapitre consolidation (du SCN) et qu'on évoque les aspects régaliens et leur incidence sur l'organisation territoriale de la DSAC.

Au sujet de la construction de la surveillance en Europe, nous avons précisé que, pour nous, elle ne s'arrêtait pas à la surveillance du FABEC.

Nous avons constaté avec satisfaction que la problématique des cadres était un sujet à part entière à notre demande (reste à voir comment elle sera abordée).

La question des retraites sera également abordée au-delà de celle des seuls ICNA.

Sur ce point, le SNNA FO a souhaité attendre car le gouvernement doit « traiter » cette question.

Pour notre part, nous pensons exactement le contraire : il est urgent de trouver une solution au problème des retraites **au sein de la DGAC** avant qu'il ne soit trop tard et nous ne sommes pas sûrs de pouvoir faire confiance au Gouvernement pour le régler comme nous le souhaitons.

Vous pourrez retrouver les documents qui nous ont été remis en séance sur notre site (www.utcac.eu).

Pour l'UTCAC, il faut maintenant finir cette négociation ... qui a débuté en octobre 2009.

Des questions sociales importantes (comme les retraites) doivent y être traitées de même que des pans entiers de la DGAC : en effet, la DSAC est en phase de consolidation et les services supports en pleine réorganisation (ces derniers paient un lourd tribut à la RGPP sans que cela n'émeuve beaucoup de syndicats), l'ENAC doit fusionner avec le SEFA, les basses couches doivent être réorganisées, des licences ESARR 5 TSEEAC mais aussi d'inspecteurs de surveillance doivent être mises en place et il est urgent de préparer l'après crise.

→ Vous êtes TSEEAC, IEEAC ou attaché, rejoignez l'UTCAC

Rejoignez l'UNSA Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile (UTC AC) !

Chaque année, chaque adhérent peut participer au congrès, à l'ensemble des discussions, et à la rédaction de la résolution générale qui fixe les axes de négociations du syndicat.

→ **Contactez le BN par téléphone, fax ou mail** (*Satac-Bureau-National sur Notes*)

ou

→ **Rendez-vous sur le site** www.utcac.eu, www.utcac.fr ou www.satac.eu ou www.satac.fr ou

ÉCOUTER ■ DÉFENDRE ■ INFORMER